L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉRÔME BAYON.

JEUDI (MATIN) 3 MAI 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 mai.

Nous avons reçu, si non des nouvelles, du moins des articles de politique à communiquer à nos lecteurs. Le navire *Aspasia*, capitaine BENNETT, parti du Hâvre le 9 mars, nous a apporté nos liasses de cette ville jusqu'au 8 et de Paris jusqu'au 7 ; nous en donnons d'amples extraits. Rien d'important, comme nous le savions déjà par la voie d'Angleterre ; les écrivains politiques semblent avoir perdu de vue la Belgique pour s'occuper de l'Italie. Il est vraiment curieux de savoir ce qui va résulter de cette ridiculissime expédition d'Ancône. S'il n'y avait que le pape, ce ne serait pas une difficulté, mais l'énergique protestation qu'il a envoyée à Paris sent le Metternich à plein nez, et la question se présente alors sous un tout autre point de vue. Il aurait été par trop ridicule à l'Autriche de protester contre l'intervention française, elle qui occupe en armes les légations ; il fallait faire parler le saint-père, pour en s'emparant de son langage, avoir le droit de renvoyer les Français de l'Italie, comme l'Angleterre les a renvoyés de la Belgique. Mais il y a néanmoins quelque différence entre ces deux cas ; reste à savoir si le glorieux ministère du 13 mars en tiendra compte. En effet, ce ministère, pour envoyer une armée en Belgique s'était autorisé d'une nécessité pressante, qui ne lui avait pas permis d'attendre l'avis de la sainte-alliance. Ce danger passé, et ayant acquis la certitude que son empressement avait déplu, il retira son armée. Mais, d'une part, la promptitude même avec laquelle il avait agi était une réponse presque suffisante aux reproches de pusillanimité que lui adressait l'opposition; et d'un autre côté, il n'avait pas la honte de se retirer devant la sainte-alliance après l'avoir bravée: il avait seulement agi sans le prévenir, et il modifiait ensuite sa conduite sur son opinion. Mais maintenant il n'en est pas ainsi; l'opposition de Rome et de Vienne était connue, quand l'expédition d'Ancône a été résolue: battra-t-on en retraite devant les protestations du pape, appuyées par les baïonnettes autrichiennes? il le faudra bien, si l'on s'en tient aux 1500 hommes du général Cubières. Mais alors, qu'en résultera-t-il? car ce serait le comble de la lâcheté et de l'ignominie.

Quelque ignoble que soit cette distinction entre l'entrée de l'armée française en Belgique et l'expédition d'Ancône, il ne faut pas moins en tenir compte: elle est tout-à-fait conforme aux idées gouvernementales des hommes du 13 mars.

Nous trouvons dans le *Natchez* du 27 avril, les détails suivants relatifs à une affaire qui a occupé dernièrement la Cour de District des E.-U. de notre ville:

"La semaine dernière, nous avons donné quelques détails sur l'arrestation de M. John Armstrong, citoyen de cette ville, accusé d'avoir forcé le bureau du greffier de la Cour de District de la Nlle-Orléans, et d'y avoir pris certaines pièces d'argenterie, des bonds, des billets, etc., lesquels objets ont été retrouvés, le 11 du courant, dans la maison qu'il occupe ici. Le lendemain, M. Armstrong fut examiné par le juge Tooley, et acquitté, les faits allégués contre lui étant de nature à rendre fort douteuse sa participation au crime dont il était accusé. Cependant, le témoin qui avait déposé en sa faveur, Henry W. Harrell, disparut dans la nuit même qui suivit l'investigation. M. Armstrong habite cette ville depuis plusieurs années; et depuis assez longtemps, il était considéré par beaucoup de nos concitoyens comme un homme respectable; en sa qualité d'officier de police de cette ville il s'est montré actif et utile. Un grand nombre de nos concitoyens est encore persuadé de son innocence; et comme il a une femme et des enfans, on plaint sa situation. Le gouverneur de la Louisiane ayant demandé M. Armstrong à l'exécutif de cet état, un ordre fut envoyé par ce dernier au shérif de ce comté, qui, le 24, vers 9 heures, est allé, avec le marshal des E.-U. pour la Louisiane, à la recherche de M. Armstrong, mais il avait fui, ayant appris, à ce qu'on présume, que le marshal était venu dans le dessein de l'arrêter. Le temps seul prouvera la culpabilité ou l'innocence de M. Armstrong, le nombre et la description des contrefacteurs, et l'étendue de leurs opérations. Un grand nombre de billets contrefaits ont été trouvés déchirés, mardi matin, sur les communes en face de la ville."

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 6 mars.

Notre expédition, qui a débarqué onze cents hommes à Ancône, n'a pas atteint son but sans quelques contrariétés. L'escadre, sous les ordres du capitaine Gallois, étant arrivée devant le port le 22 février, il fut convenu d'abord que nos troupes débarqueraient le lendemain. Cependant, le capitaine Gallois et le colonel Combe, commandant du 66e, crurent ensuite devoir effectuer le débarquement dans la nuit du 22 au 23. Les troupes papales n'opposèrent qu'une faible résistance, ou pour mieux dire il n'y eut pas de résistance du tout, seulement les portes de la ville étant fermées, comme de coutume, il fallut quelques coups de hache de nos sapeurs pour les enfoncer, et la citadelle se rendit à l'instant.

Pendant ce temps-là, le général Cubières commandant de l'expédition, et porteur des instructions du gouvernement, se trouvait à Rome, où afin de s'entendre avec le saint-siège, il avait demandé au pape une audience, qui lui avait été refusée.

Le pape s'est empressé, en même temps, de faire expédier à son chargé d'affaires à Paris une protestation contre notre occupation d'Ancône. Cette pièce a été communiquée au gouvernement, ainsi qu'au corps diplomatique, il y a deux jours.

Nous savons aussi que le cabinet de Vienne a protesté contre le second envoi de troupes.

Le ministère ne tardera pas sans doute à donner des explications sur ces divers incidens. (*National.*)

—Le bruit se répand que le capitaine Gallois, marin d'une bravoure et d'un caractère éprouvés, doit être traduit devant un conseil de guerre, à cause de la manière dont il a effectué le débarquement des troupes. S'agirait-il de donner une satisfaction à la diplomatie offensée, de la promptitude et des formes un peu brusques du débarquement ?

Le capitaine de vaisseau Lassus vient de recevoir l'ordre de partir pour Toulon dans les vingt-quatre heures. (*Ibid.*)

—Nous avons reçu par voie extraordinaire les journaux de Londres du 3 mars. On lit dans le *Courier* :

"Des nouvelles de Madère du 10 du mois dernier annoncent que la dernière tentative pour déposer les autorités miguélistes a complètement échoué et que les plus horribles atrocités ont été commises contre ceux qui ont pris part à l'insurrection. Quelques-uns des constitutionnels ont été égorgés par la populace, que guidaient des prêtres, et leurs corps sont restés dans les rues. Une vingtaine de révoltés ont été envoyés à Lisbonne pour y être jugés." (*Ibid.*)

—Le *Mercure de Souabe* donne la nouvelle suivante, sous la date de Berlin, 22 février :

"On parle du départ prochain d'un ambassadeur [illegible], qui se rendra par la Haye à Londres, pour [illegible] solution définitive de la question belge et hollandaise, pour laquelle il est investi des pouvoirs les plus illimités. On ajoute que cette mission a été confiée à M. le baron Guillaume de Humboldt, frère du célèbre voyageur, lequel a déjà été chargé d'ambassade à Londres dans des circonstances très importantes."

—Une lettre de la Haye contient ce qui suit :

"Le comte Orloff use de toute son influence pour décider le cabinet hollandais à accepter le traité du 15 novembre, avec quelques modifications cependant, et à reconnaître d'abord le roi Léopold. Quoiqu'en, qui [illegible] Pétersbourg, [illegible] pourrait qu'une [illegible] tout à fait différente interviendra. Ainsi qu'il en soit, tout ce que nous voyons porte à croire que le maintien de la paix est le but de la mission du comte Orloff."

—Ce matin, à huit heures, un huissier, accompagné de deux gardes municipaux, est venu extraire M. Albert Berthier de la prison de Ste-Pélagie, pour le conduire sur la place du Carrousel. Là, en présence de M. Desmortiers, procureur du roi, de M. Poultier, juge d'instruction, de M. Dumas, aide-de-camp de Louis-Philippe, témoin à charge, et de M. Buffet, autre témoin, on a vérifié les localités sur lesquelles a été commis l'attentat contre la vie et la personne du roi. Un architecte a calculé les différentes distances, et doit faire un plan qui retracera cet événement, et que l'on joindra aux pièces du procès. Après ce travail, M. Berthier a été reconduit à la prison, toujours en compagnie de deux gardes municipaux. (*Quotidienne.*)

—Nous lisons dans une lettre écrite de Toul par un officier à la légion étrangère :

"Je reçois constamment des déserteurs étrangers, et il m'en viendrait bien davantage si l'on n'avait point multiplié les postes le long du Rhin pour les empêcher de passer. Je tiens de ces déserteurs, et tous s'accordent à dire la même chose, que les officiers ont bien de la peine à contenir la troupe. Ils ne peuvent vaincre les dispositions de leurs soldats à nous désirer et à vouloir se réunir à nous. On a beau les punir, et très-sévèrement, leur sympathie pour la France s'accroît en raison des mauvais traitemens qu'on leur fait éprouver." (*National.*)

—L'*Avise de Toulon* contient une lettre adressée au *Sémaphore de Marseille* par les officiers italiens de la légion étrangère, en réponse à un article de cette dernière feuille qui accusait les réfugiés italiens d'actes d'insubordination. Voici les principaux passages de cette lettre :

"Il est faux, monsieur, que les Italiens qui composent le cinquième bataillon de la légion étrangère aient commis aucun acte d'insubordination.

"Il est faux qu'ils aient signalé par des excès leur passage à Roquevaire, le certificat du maire de cette ville démontre la fausseté de votre assertion.

"Il est faux qu'ils aient troublé l'ordre à Toulon, et qu'ils aient proféré des menaces contre leurs chefs.

"Il est faux qu'ils se soient plaints de la qualité du pain; s'ils l'avaient fait, c'eût été avec calme, leurs plaintes eussent été écoutées, et justice leur eût été rendue."

PARIS, 7 mars.

—Il parait aujourd'hui, d'après des explications données par des amis du ministère, que le capitaine de vaisseau Le Gallois n'a point été rappelé pour l'acte de vigueur déployée à Ancône par notre expédition, mais parce que au contraire, il avait été, au sujet de ce déploiement d'énergie, en dissentiment avec le colonel Combe, commandant les troupes de terre, et qui a occupé Ancône de vive force. Les explications données aujourd'hui par M. Périer sur les affaires d'Italie n'ont point touché à ces détails; mais il est probable que les interpellations de la gauche l'amèneront à quelques développemens.

—La Prusse qui compte neuf corps d'armée dans la division de ses forces militaires va en licencier sept, si l'on en croit le *Correspondant du Nuremberg*. Les nouvelles de la Haute-Allemagne, parvenues ces jours derniers à Paris, sont à la paix. Suivant même des lettres de La Haye, le but de la mission du comte Orloff est décidément tout à fait pacifique. On conçoit l'intérêt qu'a le ministère de recevoir de telles assurances et de les faire répandre dans le public au moment où les chambres ont à voter le budget des affaires étrangères; mais en se prémunissant contre des insinuations évidemment ministérielles, il ne faut pas trop se raidir contre la tendance, le désir même, qu'ont des gouvernemens à composer avec le *statu quo* établi par la révolution de juillet, en France et en Belgique, surtout depuis l'alliance des ministères Grey et Périer.—Cet accord des deux gouvernemens anglais et français, corroboré par l'adoption du bill de réforme, finira par imposer nécessairement, bon gré mal gré, aux autres états de l'Europe, les conditions d'une grande amélioration politique et sociale, plus particulièrement réclamée par les peuples de la Péninsule hispano-portugaise et de la presqu'île italique, par quelques parties de l'Allemagne, et avant tout par la noble et malheureuse nation polonaise.

—La corvette de charge la *Rhône*, qui porte un demi-bataillon du 66e., a dû entrer à Ancône le 1er mars; elle a été signalée dans dans les derniers jours de février, à la hauteur du Mont-Gorgano, dans l'Adriatique. La marche pesante d'une gabarre encombrée d'hommes, n'a pu lui permettre de suivre la marche rapide d'un vaisseau et de deux frégates, faisant en quatorze jours un voyage qui est ordinairement plus d'un mois pour nos caboteurs.

—Le *Journal du Commerce* a été vendu hier par adjudication. C'est M. Laffitte à qui il a été adjugé. Il avait pour compétiteur M. Rotschild, et il était décidé à surenchérir jusqu'à concurrence de 100,000 francs, plutôt que de laisser tomber ce journal entre les mains de M. Rotschild, qui en aurait fait une feuille ministérielle pour favoriser ses opérations de bourse qui sont à la hausse. Le prix d'adjudication a été de 56,000 francs.

—On a reçu à Londres des ordres du roi Léopold pour l'achat de divers articles. On supposait que c'était pour son mariage. La dotation de S. M. jointe avec la fortune que lui apportera sa fiancée, le mettra à même d'établir à Bruxelles une cour brillante et de faire beaucoup de bien. Une lettre de Bruxelles assure que le roi Léopold, depuis son arrivée en Belgique, a déjà dépensé plus de 375,000 en charités publiques et particulières.

—Depuis quelques jours Sidi Hamden Ben Aura Secca, ex aga des Arabes à Alger, se trouve dans notre capitale. On assure qu'il est venu pour faire quelques réclamations au gouvernement français.

—On dit que le prince de Talleyrand a fait encore, il y a cinq ou six jours, une nouvelle tentative auprès de lord Palmerston pour amener le cabinet anglais à signer un traité d'alliance offensive et défensive avec la France. Mais le ministre anglais aurait répondu, que tout ce qu'on pouvait exiger de l'Angleterre dans le cas où la guerre continentale se déclarerait, serait de rester neutre; mais qu'elle ne s'engagerait pas dans une guerre dont les intérêts ne sont pas les siens. Ce serait la connaissance de cette réponse qui aurait inspiré à M. Thiers les paroles qu'il a prononcées hier relativement à l'Angleterre.

—Plusieurs bâtimens viennent d'être frétés à Bordeaux. On assurait à la bourse le 3, qu'ils l'étaient pour le compte de don Pédro. Nous apprenons aussi que des marins ont été enrôlés dans cette ville, et dirigés sur la Rochelle où se prépare, dit-on, un armement pour Terceira.

—Une triste nouvelle se répand depuis hier. On annonce le décès prématuré de la comtesse Emilie Plater, qui s'est rendue si célèbre dans les dernières luttes de la malheureuse Pologne.

—On lit dans un journal de Lyon :

"Lyon a eu comme Paris ses bals henriquinquistes, protestations contre l'ordre de choses actuel, dans lesquels on se montre courageux par la couleur d'un ruban ou l'arrangement de quelques fleurs. A l'une de ces dernières fêtes légitimistes, une jeune héritière, connue autant par son élégance que par la vivacité de son esprit et l'indépendance de ses manières, fit son entrée avec une robe garnie d'énormes touffes de lis.—A cet aspect, toute l'assemblée tressaillit comme si elle eût été frappée d'une étincelle électrique; une jeune dame, parée de cocardes blanches de fort bon goût, s'agenouilla, baisa la fleur symbolique, et dit à haute voix : Mademoiselle . . . . . Honneur et courage!" (*National.*)

—On peut compter sur la vérité de ces faits :

"L'état de la Vendée devient de plus en plus inquiétant ; les bandes se grossissent sans cesse; plusieurs conscrits de 1831 n'ont pas attendu le tirage et sont déjà incorporés dans l'armée des chouans. Les bandes sont parfaitement organisées, armées et pourvues de munitions, et reçoivent leur solde tous les jours. Tous les quinze jours les chefs viennent les inspecter.

"Les proclamations distribuées et placardées qui engagent les Vendéens au refus de l'impôt ont produit leur effet ; les contributions rentrent partout très-difficilement. Dans quelques communes, tout paiement a cessé. Des hommes qu'on devait regarder, par leur fortune et leur position sociale, comme les plus intéressés au maintien de l'ordre, sont les premiers à résister à l'autorité : aussi le mal devient-il d'une gravité effrayante. L'audace brille sur le front des ennemis du gouvernement, et le découragement est général parmi les patriotes. La plus grande partie quitte la campagne pour chercher refuge dans les villes, en accusant la [illegible] aux entreprises de ses ennemis. Les légitimistes entretiennent l'espoir des paysans, en les assurant que Lyon est au pouvoir de Charles X ; que les ouvriers font cause commune avec les royalistes, et qu'on doit marcher sur Paris au mois d'avril. Ils ajoutent que M. de Charette, leur général, est en correspondance fort active avec l'armée royale du midi.

"Un tel état de choses, dit notre correspondant, nous présage dans un avenir très-prochain, des résistances imposantes, et bientôt après la guerre civile."

(*L'Echo du Peuple*, journal de l'Ouest.)

FOUGÈRES, 27 février.

"Jusqu'à présent, les gendarmes à pied, envoyés à la poursuite des réfractaires dans notre arrondissement, n'ont pu en arrêter aucun, et n'en arrêteront probablement pas, vu les difficultés opposées par une législation dont on sent l'insuffisance, et que l'on fait exécuter à la rigueur.

"En attendant le nombre en est déjà assez considérable pour donner des inquiétudes à tous les bons citoyens, et va se grossir encore lors de la nouvelle levée. L'exemple de l'impunité est terrible ; on ne se fait pas d'idée de l'arrogance que donne aux malveillans la mollesse avec laquelle on agit dans cette circonstance. Le bruit qu'une amnistie, avec autorisation pour les réfractaires de rentrer dans leurs foyers et exemption du service militaire, va être prononcée, est répandu dans les campagnes et y prend de la consistance. Il ne faudrait qu'une pareille mesure pour empêcher à l'avenir les conscriptions entières de partir et peupler nos campagnes de déserteurs."

ITALIE.

ANCÔNE, 22 février.

Hier matin, les vaisseaux de guerre français ci-dessous désignés, ont jeté l'encre à peu de distance du fort d'Ancône; le *Suffren*, de 90 canons, qui est équipé comme bâtiment de transport; la frégate l'*Artémise*, du port de 56 canons, et la frégate la *Victoire*, de 44 canons. Le commandant du *Suffren* est le capitaine de vaisseau Gallois qui se trouve à bord de l'*Artémise*. La *Victoire* est venue d'Alger, et il paraît qu'elle n'avait pas entièrement achevé sa quarantaine à Toulon, il s'en manquait de cinq jours. On attend aussi le brick français l'*Eclipse*. On dit qu'il y a eu un pour-parler entre le capitaine Gallois et le capitaine du port d'Ancône, que les frégates l'Artémise et la Victoire devaient entrer dans le port vers huit heures du matin, et que plusieurs bateaux avec des troupes des vaisseaux le Suffren et l'Artémise, qui étaient encore hors du port, devaient suivre. Ces troupes furent débarquées à la petite porte del Carbonar, elles furent bientôt suivies de l'équipage de la Victoire. Vers 5 heures du matin toutes les troupes françaises s'avancèrent sur la place publique et s'emparèrent des principaux corps-de-garde, aussi bien que des autres postes militaires de la ville, y compris la batterie della Lanterna; après que les troupes pontificales eurent préalablement déposé les armes. On ne sait pas encore quel sera le sort du fort, mais on dit que les autorités locales se sont refusées de le livrer aux troupes françaises. (*Gazette d'Augsbourg.*)

MARIÉ,

Hier au soir, par le révd. M. Clapp, M. ALEXIS LEFRANÇOIS à Mlle. MARY ROBERTSON, tous deux de cette ville.

* Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

ZEPHIR CANNONGE,	B. MARIGNY,
WM. F. DUPLESSIS,	ANTONIO DUCROS,
ALBERT HOA,	S. DIXON,
FELIX LABATUT.	

COMMUNIQUÉ.

M. l'Editeur:—Un grand nombre de vos abonnés vous prient d'annoncer dans votre intéressant journal, le ticket suivant, qui sera soutenu à l'élection de juillet prochain par de NOMBREUX ELECTEURS.

LOUIS ALLARD,	B. MARIGNY,
L. PIERCE,	E. CONRAD,
S. D. DIXON,	J. R. STREET,
J. M. KENNEDY.	

TICKET INDEPENDANT.

Mr. l'Editeur:—Nous vous prions d'annoncer les personnes qui suivent comme candidats pour la Chambre des Représentants, à l'élection de juillet prochain.

UN GRAND NOMBRE d'ELECTEURS.

ZEPHIR CANNONGE,	B. MARIGNY.
FELIX LABATUT,	ANTONIO DUCROS,
WM. F. DUPLESSIS,	ALBERT HOA,
CHARLES F. DAUNOY.	

COMMUNIQUÉ.

Les personnes suivantes seront soutenues à l'élection prochaine par un FORT PARTI.

ZEPHIR CANNONGE,	E. A. CABON.
B. MARIGNY,	ANTONIO DUCROS.
F. LABATUT,	LOUIS ALLARD.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Barque Hannibal, Loot, Liverpool, Gordon, Forstall & co.
Brick Howard, Peabody, New York, Perret & Charbonnet.
Golt. May Flower, Pike, Richmond, W W Caldwell.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Riddle, des passes, avec les navires Aspasia et Florence—il a mis en mer le navire Chas. Carroll, le brick Tribune et la golt. Albion; A l'ancre, en dehors, navire Natchez; en rivière, navires Shaw et Jane, 3 voiles en vue en dehors de la barre.

Navire Aspasia, Bennett, du Hâvre, avec un chargement, consigné au capitaine: chargement, 500 pierres de pavage, 4 caisses marchandises, à ordre.—19 passagers.

Navire Florence, Smith, de NYork, avec un chargement assorti.

Bateau à vapeur Cora, Streick, Lafourche, avec du sucre et melasse.

Bateau à vapeur Argus, Crooks, St Martinville, avec du sucre et melasse.

Bateau à vapeur Cotton Plant, Craft, de Cincinnati, avec un chargement.

Un chalan de la Rivière Rouge, avec du coton.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 3 MAI 1832.

Troisième et dernière soirée des MENESTRELS TYROLIENS.

PROGRAMME:

1o. La Tyrolienne, chantée par les Ménestrels.
2o. Air varié pour la clarinette, exécuté par M. Augusta.
3o. Choral, ou Sentissima, chanté par les Ménestrels.
4o. Pot Pourri, de guitare, exécuté par M. Schnepf.
5o. Le Printemps, chanté par les Ménestrels.
6o. Polonaise de Keller, chantée par Mme. Frendenchuss.
7o. Rantz des Vaches, chanté par les Ménestrels.

Cette séance sera précédée de

VICTORINE,
OU LA NUIT PORTE CONSEIL,
Vaudeville en 5 actes et 4 époques.

Le spectacle sera terminé par

LA MARRAINE,
Vaudeville en un acte, de Messrs. Scribe et Mélesville.

EXHIBITION
D'ouvrages en Verre,
Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.

Cette exhibition sera fermée dans le courant de ce mois.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. 2 mai

RIZ.—25 tierçons RIZ de première qualité, venant de Charleston, à vendre par
3 mai J. W. ZACHARIE & Co.

GRAISSE.—375 barils de graisse, en débarquement du bateau à vapeur Cotton Plant, à vendre par [3 mai] STETSON & AVERY.

POUR LOUISVILLE.

Le joli bateau à-vapeur neuf, LOUISIANA, capitaine C. T. MAYNARD, partira cet après-midi, à 4 heures. Les passagers sont priés de se trouver abord à cette heure. 3 mai.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

Le sloop fin voilier NEW-ORLEANS capitaine Ashbey, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
3 mai Nouvelle Levée, No. 15.

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière WILD CAT, construite à Baltimore, du port de 52 tonneaux, pouvant porter 400 barils dans sa câle, et ayant de bons emménagemens pour les passagers. Pour les conditions, s'adresser à
REYNOLDS & BARON,
3 mai—1m encoignure Poydras et Magasins.

POUR NEW-YORK,

Le navire ILLINOIS, (paquebot du 8 mai, de la Nouvelle Ligue) capitaine J. BUNKER. Pour fret ou passage, s'adresser à
1er. mai WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 0

POUR BOSTON,

Le brick fin voilier RUPEE, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à
1er. mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—(*Passage seulement.*)

Le beau navire fin voilier ANN PARRY capitaine Bernard, peut prendre quelques passagers. Ce navire a de beaux emménagemens, et partira sans délai. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 mai THEOD. NICOLET & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, HEROINE, capitaine TILDEN, a besoin d'un léger fret pour compléter son chargement, s'adresser pour ce fret, ou pour passage, au capitaine à bord, ou à
30 avril J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, ASPASIA, capitaine HOODLESS, prêt à recevoir un chargement. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, ou à
30 avril J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK, (*Paquebot du 5 Mai. Ligne entre New-York et la Louisiane.*

Le beau navire neuf NASHVILLE, capitaine RATHBONE, sera prêt à recevoir son chargement le 1er. Mai prochain. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au premier rang au dessous du marché, ou à
28 avril FOSTER & HUTTON.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton, les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un batiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.
28 avril

POUR OMOA. (*Baie de Honduras.*)

La goël. EXPRESS, de première classe, capit. Giraudel, partira pour le susdit port le 10 mai prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 avril—12 J. DUFOUR & DESBOIS.

POUR TAMPICO.

La goëlette EMPEROR, Capit. Louis CORMIER, partira pour le susdit port, le 2 de mai prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou au soussigné
27 avril—5 S. CUCULLU.

AVIS est donné à tous ceux à qui il est dû par la succession de feu M. Jean Elliot, d'avoir à présenter leurs comptes à l'exécuteur testamentaire, dans les dix jours. Ceux qui doivent à la dite succession sont également invités à venir s'acquitter aux mains du soussigné. CLAIRAIN,
Exécuteur testamentaire, rue Bourbon, No. 309
3 mai—3

AVIS AUX HABITANS *propriétaires de machines à vapeur et autres, aux capitaines et aux consignataires de navires, &c.*—Le soussigné, connu depuis 14 ans comme FORGERON, MECANICIEN et FONDEUR EN CUIVRE, vient de transporter son établissement du faubourg Marigny [illegible] rue St. Philippe, entre celles de Condé et de la Levée, dans l'ancienne forge de MM. *Gilet & Camet*. Il prie les personnes qui l'ont déjà fait travailler, ainsi que celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de croire qu'elles trouveront chez lui exactitude et célérité dans les travaux, et modicité dans les prix.
3 mai—3 J. THIA[illegible]

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre
3 mai. A. QUERTIER & BOULIN.

PORC.—135 barils prime, 16 do. cargo, 13 do mess, en débarquement du bateau à vapeur Wm. T. Barry, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

JAMBON.—37 boucauts Jambon, d'une qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Splendid, et à vendre par
3 mai STETSON & AVERY.

48, 13, 58, 47, 29, 16, 19, 46, 60.

SONT les numéros sortis dans la 9me. classe de la loterie du Chemin Public. Les personnes ayant des billets gagnants sont priées de se présenter pour le paiement au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 81. [3 mai] J. K. MEAD, Directeur.

L. C. Hutchinson vs. M. Lutille.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par Thos. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi 17 mai, à 5 heures, au Principal, une Armoire et un Canapé, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 mai L. DAUNOY, marshal.

J. J. McKeal vs. Drake & Bissell.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par Thos. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 16 mai, à 10 heures, rue du Camp, dans la maison du défendeur, verreries, tables à manger, 2 douz. chaises, 6 bois de lits, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 mai L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Lundi, 14 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, sur un terrain, situé rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane, environ 4,500 briques du nord; do. 300 tuiles creuses; quelques bois et autres matériaux.

Immédiatement après, sur un terrain rue du Craps, près de la rue Bagatelle, faubourg Marigny, [illegible] planches à plancher et autres matériaux.

Le tout appartenant à Edmond Rillieux, absent.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,
3 mai MARTIN BLACHE. Régister.

CUIVRE EN FEUILLES ET A DOUBLAGE.

REÇU par le navire Home, de Liverpool, 12 caisses Cuivre de 12 onces ; et par le navire Illinois, 26 caisses Cuivre à doublage, de 16, 18, 20, 22, 24 et [illegible] onces. Aussi, 25 tonneaux de Fer, propre aux [illegible] à vendre par
VICTOR DAVID,
[illegible] rue de la Levée, No. 38.

AVIS.—La société existante sous la raison de H. H. Alpuente & Co. est dissoute depuis le 25 avril passé, par consentement mutuel. H. H. Alpuente reste seul chargé de la liquidation des affaires.
H. H. ALPUENTE,
2 mai—3 V. J. B. DAUBLIN.

LES soussignés viennent de former une société sous la raison de C. Guesnard et Alpuente, et continueront le même genre d'affaires que Messrs. H. H. Alpuente & Co.
C. GUESNARD,
2 mai—3 H. H. ALPUENTE.

F. ESTEVES & VICTOR,
MARCHANDS TAILLEURS,
Rue de Chartres No. 88, entre Bienville et Conti,

PREVIENNENT leurs pratiques qu'ils ont transporté leur établissement au No. 106. rue de CHARTRES, entre Conti et St. Louis, où, comme par le passé, ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour mériter la continuation du patronage qu'on leur accorde jusqu'à ce jour. 2 mai—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 4 mai, à midi, à la Bourse, il sera vendu une MAISON et un TERRAIN de prix situés rue Delor, entre Tchoupitoulas et Foucher, joignant la Fonderie de M. Leed, d'un côté, et la propriété de M. Ch. Dimond, de l'autre. La maison, en brique, a deux étages, No. 66 ; elle est couverte en ardoises et divisée en 6 chambres. Aussi, une grande maison en bois, dans le fond, divisée en 5 chambres; et une cuisine, à un étage et demi, 2 chambres dessus et 2 dessous. Le terrain a 32 pieds 9 pouces de face, sur 115 pieds de profondeur.

CONDITIONS : $4,400 payables à 4, 6, et 12 mois. L'acheteur prendra aussi l'engagement de payer deux billets, l'un de $1080, échéant le 8 février 1833; et l'autre de $1040, qui sera dû le 8 février 1834. Et le reste du prix d'achat, payable à trois ans du jour de la vente; le tout assuré par billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 mai, il sera vendu, à midi, à la Bourse, l'esclave ANN, âgée de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière. On ne garantit pas les titres.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque.

Il sera vendu en même temps, l'esclave SOPHIA, de 24 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière. L'acte de vente sera passé en l'étude de W. Boswell, au frais de l'acquéreur. 3 mai.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 5 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, auprès du marché, il sera vendu en débarquement du navire Mary & Suzan, de Liverpool, 400 yards *PIERRES PLATES*, belle qualité, de Yorkshire. 3 mai

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu jeudi 10 mai, à 10 heures du matin, dans son magasin rue St. Louis, une quantité de MARCHANDISES SÈCHES abandonnées par Pierre Dugas à ses créanciers. Conditions comptant.

Et le même jour à 4 heures de la après-midi, il sera vendu dans le magasin dudit P. Dugas, rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, une quantité de Meubles, Etagères, Comptoirs et Vitrières, &c. 3 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

LE jeudi 3 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, la mulâtresse Fanny, âgée d'environ 22 ans, cuisinière et domestique très-intelligente. Elle sera vendue garantie. Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé avec hypothèque. 1er. mai

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 4 mai, il sera vendu à son magasin d'encan, 12 caisses Marchandises anglaises, consistant en Mouchoirs, Guinghams, Siamoises, Mousselines, &c. On annoncera les conditions. 1er. mai

PAR J. B. DOMINGON.

Il sera vendu, samedi, 5 du courant, [illegible] Bourse, la belle goëlette BONITA. Elle a été construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux, solidement doublée et chevillée en cuivre, et sous tous les rapports bien gréée : fine voilière, tirant très peu d'eau et portant beaucoup pour son tonnage. D'après l'inspection qu'on pourra en faire, on trouvera en elle un bâtiment bien conditionné, et qui n'est vendu que pour clore une société. Pour son inventaire et autres particularités, s'adresser au susdit encanteur ou au capitaine à bord, entre les rues [illegible] et de la Douane. 1er. mai

PAR F. DUTILLET.

MARDI, 8 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse,

SIX TERRAINS
DE GRANDE VALEUR.
SITUÉS près DE LA NOUVELLE PRISON,
RUE STE. ANNE.
A l'angle des rues Ste.-Anne et Robertson.

☞ LES terrains Nos. 1, 4, 5 et 6, face à la rue Ste.-Anne, sont remblayés ; le No. 1, faisant encoignure aux rues Ste.-Anne et Robertson, est entouré du côté de ces rues, en madriers de chalans tout neufs ; le No. 2 n'est entouré que sur la façade de la rue Robertson et dans la profondeur, également en madriers : il s'y trouve une cuisine non-terminée ; le No. 3 est entouré sur trois côtés ; le No. 4 est entouré sur deux côtés et a une porte de cour d'un nouveau genre, faisant face à la rue Ste. Anne; le No. 5 n'est entouré que sur la façade, ainsi que le No. 6.

Tout ce qui se trouve sur ces terrains, dont il n'est pas fait mention ci-dessus, sera enlevé par le propriétaire 30 jours après la vente.

Pour plus amples renseignemens, voir le plan qui est déposé à la Bourse.

Les actes de vente seront passés chez Hugues Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs.

CONDITIONS:—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 avril-10

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 10 mai prochain, il sera vendu à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

UNE PROPRIÉTÉ située dans le bas de la ville, connue sous le nom de la Course, attenant d'un côté à l'habitation de M. de Lery, et de l'autre à celle de M. Pamlély, mesurant 3 arpents et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, et ayant droit à la double concession. Cette habitation sera offerte par lots d'un demi-arpent chaque.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 avril

LOTERIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

8me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 5 Mai.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,400	1,400
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
4	"	"	[illegible]	2,000
6	"	"	300	[illegible]
6	"	"	200	[illegible]
15[illegible]	"	"	50	[illegible],800
756	"	"	20	[illegible].120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier	$ 4
Demi Billet	2
Quart de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
27 avril J. B. FAGET, Directeur.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison commerciale de *Blondeau, Rivoile & Co.* pour la vente des MARCHANDISES SÈCHES, ont ouvert leur magasin au No. 52, rue Conti, dans le local occupé jusqu'ici par Arnoux & Pédron.
A. BLONDEAU,
C. RIVOIL[illegible],
30 avril—3. [illegible] V. PEDRO.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. C. Maurian, juge.—1 mai 1832.—[illegible] créanciers. Sur motion de A. M. [illegible] avocat [illegible], il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, lundi, 28 mai courant, afin [illegible] l'état de ses affaires, et de délibérer [illegible] pas décharge [illegible] dans sa pétition [illegible] même temps toutes [illegible] personnes et propriétés [illegible]
[illegible], 2ps. ARMAND PITOT, greffier.

[illegible] ASSORTIS à vendre par
1er. mai. YORKE, MACALESTER & Co.

BROCHURES de la CHARTE de la BANQUE DE L'UNION, imprimées en [illegible], à vendre à l'imprimerie de l'Abeille, à 25 cents.
28 avril

4000 saumons de Plomb, à vendre par
2 mai J. MAGER.